

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

----

OBJET : Attribution de subventions à diverses associations oeuvrant pour l'insertion sociale et professionnelle et la lutte contre l'exclusion, et passation des conventions correspondantes

P. J. : 1 projet de délibération

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les subventions sollicitées par différentes associations dont les objectifs d'aide à l'insertion sociale, professionnelle ou économique et de lutte contre les exclusions participent activement à la vie de la cité.

Association Dépotage et Manutention de Nouméa (ADMN) :

Subvention sollicitée pour le fonctionnement de l'ADMN, association de réinsertion par le travail (dépotage, manutention, ferrailage) de personnes en situation d'exclusion (45 travailleurs de janvier à fin septembre 2005, pour une trentaine d'entreprises clientes) : 1.800.000 F/CFP

Association Médicale de Lutte contre l'Ivresse Publique et Manifeste (AMLIPM) :

Subvention sollicitée pour le fonctionnement de l'AMLIPM, à savoir le financement de permanences de médecin au commissariat central apportant un soutien médical aux personnes en cellule de dégrisement : 3.093.000 F/CFP

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de ces subventions et d'habiliter le Maire à signer les conventions définissant les obligations des associations.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 13 février 2006

Le Maire,

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil six, le jeudi 16 mars à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

	MM.	Jean LEQUES	Mme	Mariannick BABE
		Gaël YANNO	M.	Patrick OLLIVAUD
		Jean-Pierre GUILLEMARD	Mme	Bernadette BRIZARD-DUMERY
	Mme	Anne LOSTE	M.	Heneliko TELEPINI
DATE DE CONVOCATION	M.	Michel VITTORI	Mme	Nicole FURIC
08.03.2006	Mme	Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	MM.	Hervé GUEGAN
	Mme	Francine BEYNEY		Frédéric ANGLEVIEL
	Mme	Lysiane FLOTAT		Robert VAUTRIN
	Mme	Elisapeta TAOFIFENUA-SAKO		Jean-Pierre DELRIEU
	Mme	Martine JONES	Mme	Mireille BOYER
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Anne-Marie MESTRE	MM.	Michel BOYER
10.03.2006	M.	TRAN VAN HONG		Bernard HERPIN
	Mme	Dominique KORFANTY	Mme	Marie-Josée GOMEZ
	M.	Jean WASMAN	Mme	Dominique COVA
	Mme	Françoise CORNU	MM.	Jean-Raymond POSTIC
	MM.	Pierre HENIN		Hamu WAHEO
		Charles ERIC		

formant la majorité des membres en exercice.

### ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice : 49	MM.	Pierre MARESCA	Mme	Christel BERGER
		Marc Kanyan CASE	Mme	Mireille LEVY
		Gérard VIGNES	Mme	Malia MAUGATEAU
Nombre de présents : 33	Mme	Jacqueline BROQUET	Mme	Sonia LAGARDE
Nombre de votants : 45 (12 procurations)	MM.	Laurent BONNEFOND	MM.	Christian HENIN
		André DUBOIS		Gérald CORTOT
	Mme	Unako Eliane IXECO	Mme	Isabelle OHLEN
	M.	Alfredo VARRA	Mlle	Isabelle CHAMPMOREAU

Monsieur Charles ERIC a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2006/406

allouant des subventions à diverses associations oeuvrant pour l'insertion sociale et professionnelle  
et la lutte contre l'exclusion pour l'année 2006

Le Conseil Municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 16 MARS  
2006

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Nouméa n° 2005/1625 du 29 décembre 2005 relative au budget primitif de l'exercice 2006 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2006/16 du 13 février 2006,

La Commission de l'Action Sociale entendue en séance du 24 février 2006,

Après avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Un crédit de 4.893.000 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 « Charges de gestion courante » pour être versé aux associations suivantes :

Association Dépotage et Manutention de Nouméa : 1.800.000 F/CFP  
Fonctionnement de l'ADMN : réinsertion par le travail de  
personnes en situation d'exclusion

Association Médicale de Lutte contre l'Ivresse Publique et Manifeste : 3.093.000 F/CFP  
Fonctionnement de l'AMLIPM : financement de  
permanences de médecin au Commissariat Central,  
apportant un soutien médical aux personnes en cellule  
de dégrisement

ARTICLE 2 /

Le Maire est habilité à signer les conventions de partenariat définissant les obligations des associations subventionnées.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de 3 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et notifiée aux intéressées.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 16 MARS 2006

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.A.S.E.I. (dont T.P.S.)	-	2
C.C.A.	-	1
S.F.	-	1
INTERESSEES	-	2